

Administration des réclamations lors d'actions collectives

Dans le cadre d'une action collective, tout demande votre attention : structure des versements, requêtes des demandeurs et respect de la conformité, rien ne doit vous échapper. Pour que tout soit équitable, bien structuré et fluide, il faut une démarche claire et efficace.

En sa qualité de partie impartiale, MNP vous aide à gérer toutes les étapes du règlement d'une action collective et collabore avec les parties prenantes pour dissiper les inquiétudes et veiller au bon déroulement de la procédure. Notre présence d'un océan à l'autre vous garantit l'accès à une équipe d'ici qui comprend votre situation, vos besoins et vos attentes.

Planification

Le règlement d'une action collective doit reposer sur des bases solides. Nous aidons à structurer les mécanismes de versement et à établir des stratégies pour faire appliquer les modalités approuvées par le tribunal en plus de nous occuper de :

- l'identification des demandeurs admissibles;
- la préparation d'une foire aux questions;
- la conception d'un portail de réclamation en ligne;
- la mise sur pied d'un centre d'appels indépendant pour répondre aux questions des demandeurs.

Prestation

Le règlement d'une action collective nécessite précision et efficacité. Nous sommes là pour appliquer les modalités de règlement définies et approuvées par le tribunal.

Les demandeurs et les autres parties prenantes y trouveront eux aussi leur compte grâce à :

- une interface numérique uniforme, efficace et conviviale;
- une application Web, des centres d'appels et des analystes de demandes compétents, le tout dans les deux langues officielles.

Communication

Des communications claires et transparentes vous donnent un portrait juste du déroulement du règlement. Des comptes rendus intermédiaires à la communication finale du règlement, vous pourrez avoir la certitude que :

- vos données sont stockées de façon sûre conformément aux normes les plus strictes;
- l'information sera communiquée de manière concise et selon les directives du tribunal.

Autres services

Dans le cadre d'une action collective, MNP peut aussi accompagner les entreprises et les particuliers dans les sphères suivantes afin de leur apporter protection et tranquillité d'esprit :

- Enquête et juricomptabilité
- Évaluations et soutien en cas de litige
- Insolvabilité des entreprises et des particuliers
- Litiges matrimoniaux
- Testaments et planification successorale
- Audit, certification et comptabilité
- Fiscalité
- Cybersécurité
- Gestion des risques d'entreprise

Rick Anderson CPA, CMA, CFE
Directeur national
403 537-8424
rick.anderson@mnp.ca

Sheri L. Aberback, CFE
Vice-présidente principale
514 906-4644
sheri.aberback@mnp.ca

Vanessa Allen, PAIR, SAI
Vice-présidente principale
587 702-5963
vanessa.allen@mnp.ca